

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME

Dr N. E. DIONNE, Rédacteur en Chef

LÉGER, BROUSSEAU, Éditeur Propriétaire.

REVUE GÉNÉRALE

(16 août 1881)

France

Toute la presse française commente avec ardeur le discours prononcé par M. Gambetta à Belleville. Dans ce programme si "ample," si "vaste," au dire des thuriféraires de la "République française," nous n'apercevons, dit l'Union, qu'un simple boniment électoral. On y cherche vainement une de ces grandes idées, une de ces vues larges qui caractérisent le véritable homme d'Etat. "Amputer" la magistrature, déchristianiser l'école, réduire les traitements du clergé, assujétir les ecclésiastiques, enlever aux moines la liberté d'association, centraliser à outrance l'administration, préconiser l'impôt sur le revenu, est-ce là un programme d'homme de gouvernement ? Quelle "ampleur" trouver dans ce programme où tous les grandes questions d'ordre politique, d'ordre social, d'ordre administratif, d'ordre économique, d'ordre diplomatique, d'ordre militaire, sont à peine indiquées ou passées sous silence ?

Mais, au fait, comment M. Gambetta aurait-il pu se montrer plus explicite ? Son plan est de n'en point avoir. Sa politique est une politique au jour le jour. Sa méthode consiste à engager le moins possible le lendemain. Et son programme est le programme du blanc-seing, un blanc-seing sur lequel il se réserve d'écrire, d'effacer, d'écarter de nouveau, d'effacer encore, selon les nécessités du moment.

M. Gambetta se défend de rêver la dictature. Son langage n'est-il pas un langage de dictateur ? Son programme n'est-il pas un programme de césarisme ?

A l'heure même où il parlait de donner une assemblée d'auditeurs choisis avec soin, la voix de M. Clémenceau s'élevait dans une autre enceinte pour dénoncer le péril dictatorial :

"Pour que l'humiliation soit plus complète, et la honte sans remède, s'écriait le député de Montmartre, on demande, que dis-je ? on offre à un homme, à un citoyen, à un représentant du peuple, un mandat en blanc, et cela par pure bravade. Un mandat en blanc, c'est-à-dire des pleins pouvoirs, la liberté d'agir à sa guise, l'abdication de la souveraineté nationale."

"Il est trouvé dans le pays des hommes qui ont demandé au peuple des mandats en blanc, mais ils ont eu assez de respect de la dignité humaine pour commencer par arracher ce blanc-seing par la violence, mais il a fallu des fusillades, des proscriptions ; c'est l'honneur de la nature humaine. Mais, ce qu'on n'a jamais vu, ce sont des libres citoyens d'une République offrant spontanément de faire, entre les mains d'un homme qui l'accepte l'abdication de leur dignité de citoyens. Il est peut-être bon, après tout, que la question se pose ainsi. Dans quelques jours, nous saurons où en est le niveau de la moralité politique dans ce pays. Où en est ce niveau, nous le sa-

vons déjà ; oui, nous savons jusqu'où la république l'a fait descendre ; nous savons à quel degré d'humiliation et de honte la France est tombée sous la funeste influence de l'improbité de l'arbitraire, de la sottise et du despotisme des hommes qui la gouvernent.

Mais nous savons ainsi que la Révolution se fait toujours justice à elle-même.

Avant-hier, le "dictateur de l'incapacité" a dû fuir Belleville, au bruit des huées républicaines, non pas de ceux qui avaient été invités, mais de l'énorme foule de vrais Bellevillois, auxquels il n'avait nulle envie de parler, et qui hurlaient à la porte.

Allemagne

Dans une entrevue avec M. Wagner, professeur d'économie politique, le prince de Bismarck a dit qu'il demanderait, dès la prochaine session du Reichstag, le monopole des tabacs pour l'Etat, ainsi que le vote d'une loi qui accorde une pension alimentaire aux ouvriers dans leur vieillesse. Il soumettra de nouveau au Parlement le projet de loi sur les assurances ouvrières contre les accidents.

Le tenace chancelier empruntant à la France le système de la régie des tabacs, et prêtant aux orateurs des clubs électoraux de Paris son système de socialisme d'Etat, c'est assurément un curieux spectacle.

Une dépêche de Berlin, du 15 août, nous apprend que les cures vacantes des diocèses de Paderborn et de Munster recevront incessamment de nouveaux titulaires dans toutes les communes où le roi, en sa qualité de propriétaire domanial, a le droit personnel de nomination.

Italie

Un second meeting contre la loi des garanties a eu lieu à Gènes dimanche. Le gouvernement, qui n'avait pas osé l'interdire a renouvelé la comédie qu'il avait si pitoyablement jouée à Rome, en faisant empêcher par ses agents la lecture de l'ordre du jour, après que les orateurs eurent débités toutes les insanités, vomi tous les outrages et tous les blasphèmes qui étaient dans leur programme.

La "Voce della Verità" assure que le ministre de l'intérieur a mis l'étude d'un projet de loi sur le droit de réunion. Ce projet serait présenté dès l'ouverture de la prochaine session parlementaire, le ministre croyant qu'il est urgent de mettre un frein à la Propagande révolutionnaire qui se fait par le moyen des meetings, et dirigée uniquement contre le Souverain-Pontife.

La pensée du maître

Après avoir exposé les actes de la dernière législature, en prenant soin, bien entendu, de s'en attribuer le principal mérite, M. Gambetta a dit "que la prochaine législature devra réformer la magistrature, l'armée, l'Eglise, l'impôt, l'administration."

Il y a bien des menaces dans les trois premiers termes de ce programme et bien de vaines pro-

messes dans les autres. On sait tout ce que cela veut dire en langage républicain.

"Il veut le service militaire obligatoire également pour tous, y compris les instituteurs et les congréganistes. Il condamne le volontariat d'un an ; il veut la réduction du service à trois ans ; mais cette réduction serait nuisible, si elle n'était pas précédée d'une plus forte constitution de cadres de sous-officiers, qui les rendrait capables de mettre une armée à l'abri de toute défaillance."

"Il repousse ensuite les idées qui lui sont attribuées sur la politique extérieure. Il veut que la politique extérieure soit digne et ferme ; que la France se maintienne les mains libres et nettes, et ne choisisse personne dans le concert européen ; qu'elle soit également bien avec tout le monde ; qu'elle cherche dans les intérêts industriels et commerciaux une occasion de rapports, d'entente, de concorde."

Ce désintéressement de la France de M. Gambetta, qui se passera bien d'alliés en Europe, s'explique naturellement par les sentiments que sa politique a soulevés partout à l'étranger. "Les raisins sont trop verts !" Tel est aussi le sens de quelques phrases qui suivent :

"Elle ne doit pas se considérer comme isolée, mais comme détachée de toutes sollicitations téméraires ou jalouses. Il faut que l'Europe sache que la république est le gouvernement de la volonté nationale. Il faut que la France soit en garde contre les ambitieux au dehors et les dynastiques au dedans."

Voici une petite digression contre la tête de Turc sur laquelle aime à frapper sans danger celui qui fut le dictateur de Tours :

"Le pays a trop vu en 1870 vers quelles fondrières on entraînait sa fortune. Aujourd'hui la France s'appartient à elle-même. Elle songe seulement à se ramasser, à se concentrer de manière à pouvoir, à force de patience et de sagesse, reconstituer son prestige, et recueillir le prix de sa conduite."

La Gazette de France voit dans ces dernières lignes une menace à l'adresse de l'Allemagne, menace moins directe et moins belliqueuse que le discours de Cherbourg, et qui se cache derrière des utopies d'un homme d'Etat sérieux ne voudrait pas se faire l'interprète.

L'orateur continue : "Il viendra bien un jour où les problèmes posés se résoudront par le droit des gens et le triomphe de l'esprit pacifique. Il n'y a pas que l'épée pour trancher les questions ; la justice est bien aussi quelque chose. Et qui dit qu'un jour il n'y aura pas consentement mutuel. Je désire que le gouvernement, la république de mon choix, la république démocratique, soit attentive, prudente, vigilante et toujours éloignée de l'esprit d'agression, de conflagration et d'incendie."

L'orateur espère qu'un jour, par la force et la majesté du droit, reviendront les frères séparés. Ces déclara-

tions sont accueillies par des applaudissements frénétiques et des bravos prolongés.

On rira beaucoup à Berlin de ces naïves espérances, à moins qu'on n'y croie que l'orateur s'est servi de la parole pour déguiser sa pensée.

Prix de vertu

Extrait du discours de M. Ernest Renan à l'Académie Française.

Vous avez accordé un prix Montyon de la valeur de 2 000 francs à deux frères jumeaux, Edouard et Calixte Chaix, qui ont su faire du lien étroit que la nature a établi entre eux une touchante association de vertu.

Les actes de la Société des Sauveteurs de la Méditerranée sont pleins de traits de courage de ces deux rivaux en dévouement et en amitié.

On se souvient surtout de l'incendie des soutes à charbon du paquebot le Caïre dans le port de Marseille, le 6 décembre 1856.

L'incendie du navire pouvait devenir l'incendie du port lui-même. On désespérait d'arrêter le feu, car la pompe du bord, quoique donnant avec force, ne pouvait être bien dirigée.

Les deux intrépides enfants se sont attachés par la ceinture et descendu résolument dans le foyer de l'incendie. A eux deux, ils saisissent le tuyau de la pompe, visent le foyer ardent, le maîtrisent.

On les retire évanouis, presque asphyxiés ; Edouard était couvert d'effluves brûlures, dont il porte encore la trace profonde.

Sauver est pour ces deux frères une vocation, un besoin. Prodigious de leur vie, qui pourtant est bien nécessaire au soutien de leur famille, ils ont arraché plus de vingt personnes à la mort.

Dans un des ces sauvetages, Edouard tombe sur une chaîne, s'enfonçant deux côtes, s'évanouit presque ; un heureux hasard lui permet de reprendre pied. La vue du malheureux qui allait disparaître lui rend des forces ; un instant après il le dépose sur le quai, dont il rougit les dalles de son propre sang.

Variété

L'AUTORITÉ DOIT ÊTRE RAISONNABLE

S'il est dangereux pour l'autorité de rendre un compte public de ce qu'elle fait, il y a encore pour elle beaucoup moins de dignité et beaucoup moins de profit à engager, pour ainsi dire, une polémique et à se lancer dans une espèce de controverse. C'est bien là ce qui arrive, en effet, lorsque, en présence de commentaires désagréables ou fâcheux, mis en circulation dans une école, l'autorité s'arrange d'une façon plus ou moins directe pour les démentir.

Je n'hésite pas à penser qu'à moins de circonstances tout à fait exceptionnelles, et dont chacun demeure le juge, il vaut encore mieux subir les inconvénients d'une calomnie que la nécessité d'une discussion. Il reste à l'autorité la ressource de faire plus tard ce qu'elle aurait eu tant d'avantage à faire auparavant. Après avoir laissé passer assez de temps pour que les rumeurs s'apaisent et pour

qu'elle-même ne soit pas soupçonnée de répondre, elle peut insinuer doucement dans les esprits les idées dont ils auraient eu besoin d'être prévenus pour se défendre contre toute supposition malveillante. On finira par obtenir ainsi un retour de l'opinion contre ses propres errements, et comme on peut toujours tourner au bien, même les incidents fâcheux, si cette manœuvre légitime est exécutée avec assez d'habileté et de succès, l'autorité pourra, en fin de compte, se fortifier plutôt que s'affaiblir par ce qui sera arrivé. Une fois que les jeunes gens en seront venus à reconnaître qu'ils avaient émis des jugements téméraires, le fond d'honnêteté que chaque homme porte en soi reprendra bien vite le dessus. Autant il est difficile de faire avouer à quelqu'un qu'il s'est trompé, lorsque le public est dans la confiance de cet aveu, autant, au contraire, malgré la fière attitude de notre orgueil et les minauderies de notre vanité, nous sommes disposés à reconnaître notre tort au dedans de nous-mêmes. Cette confession intime que nous nous faisons ainsi à huis-clos est d'autant plus humble qu'elle est plus ignorée ; et pourvu que notre misérable amour-propre ne sente pas soupçonné d'être vaincu et de se rendre, même à la justice et à la raison, nous en tirons, en pareil cas, une disposition heureuse à réparer le mal que nous avons fait ; nous réhabilitons de nous-mêmes le pouvoir que nous avions méconnu et calomnié.

Voyons maintenant comment le maître doit s'y prendre dans le second cas que nous avons marqué.

Il peut arriver, et il arrive en effet, chaque jour, que l'autorité ne peut et ne doit, à aucun prix, laisser soupçonner les raisons qu'elle a, par devers elle, pour prendre telle ou telle détermination. Non pas, sans doute, que ces raisons soient inavouables comme offensant la vérité et la justice, mais parce que la jeunesse n'est pas bien placée pour juger sagement d'un ensemble de relations, et pour tenir compte de tant de choses que l'âge, l'expérience, la connaissance des hommes révèlent pleinement au maître. Il faut donc revenir tout à fait de ce préjugé si malheureusement répandu dans le peuple, et qui consiste à avancer que, si l'on avait de bonnes raisons à l'appui d'un ordre, on ne manquerait point de les donner. C'est le cas ici de distinguer, suivant la méthode de la scolastique. Il peut se faire qu'une raison soit bonne et excellente en elle-même, et non point pour cela bonne à être entendue par des gens incapables de la comprendre et de l'apprécier à sa juste valeur. Il vaut bien mieux, en pareil cas, qu'une prescription ait pour fondement le seul respect dû à l'autorité. Elle bénéficie de cette espèce de mystère, et chacun de ceux qui sont appelés à s'y soumettre est libre, s'il apporte quelque bonne volonté dans son obéissance, de prêter à cet ordre tous les motifs que pourra lui suggérer sa propre réflexion.

Abordons ici avec netteté et avec une complète franchise un point assurément des plus délicats.

Il s'agit de savoir si, dans le désir où elle est de tenir secrets ses motifs véritables, l'autorité peut, sans manquer à la vérité ou à l'honneur, donner le change à l'esprit des élèves, de telle sorte que, détournés sur une fausse piste, ils risquent d'autant moins de découvrir les raisons qu'on veut leur cacher.

Il est à peine besoin de dire que, dans aucun cas et sous aucun prétexte, l'autorité ne doit s'abaisser à mentir, non pas seulement en considération du préjudice que pourrait lui causer une surprise en flagrant délit, mais par des raisons plus élevées. Cette suppression réfléchie, cette altération voulue de la vérité, ne laisse

point d'abaisser l'esprit et d'avilir le caractère. L'enfance garde encore pour le lâche délit de la dissimulation, ce mépris vigoureux que le bon goût paraît interdire dans les relations ordinaires de la vie ; et si le maître avait le malheur de donner, même une fois, au jeune homme le droit de révoquer en doute une seule affirmation, la position ne serait guère plus tenable, ni l'éducation possible.

A. RONDELET.

HISTOIRE

LE CAPITAL MOBILIER

L'extension du commerce et de l'industrie à la suite des grandes explorations géographiques, l'exploitation des mines d'or et d'argent du Pérou et du Mexique, créent un nouveau genre de propriété : la richesse mobilière, qui contribue pour sa part à l'affaiblissement de la féodalité, en contrebalançant la puissance de la richesse territoriale.

Pendant le moyen âge, les capitaux, c'est-à-dire l'argent, se trouvaient particulièrement entre les mains des Juifs ; au seizième siècle, les capitaux se multiplient, et deviennent accessibles à un plus grand nombre. Il en résulte une impulsion extraordinaire donnée au luxe, mais en même temps des ressources nouvelles pour l'agriculture et pour l'industrie.

La propriété territoriale resta pour ainsi dire l'apanage de la noblesse ; la propriété mobilière enrichit la bourgeoisie et pénètre dans les classes inférieures ; elle abat les barrières entre les classes, et prépare un état de société tout différent de l'ancien.

La révolution religieuse accélère les résultats de la révolution économique. "Dans les pays protestants, dit M. Duruy, la diminution des fêtes augmente le nombre des jours de travail, comme la fermeture des couvents accroît le nombre des travailleurs."

"La production en devient plus grande, et par conséquent les produits deviennent meilleur marché. Là est une des raisons de la supériorité commerciale et industrielle des pays protestants sur ceux qui restent sévèrement catholiques, comme l'Italie, l'Espagne, la Bavière et l'Autriche."

Ces assertions peuvent être contestées si l'Eglise catholique n'est ennemie ni de l'industrie ni du commerce. Venise et Gènes étaient des républiques catholiques ; au commencement du moyen âge, l'agriculture et l'industrie ont été sauvées par les moines, et l'on ne doit pas oublier que la découverte de l'Amérique fut le résultat de la foi et du zèle catholique de Christophe Colomb.

Jean Jacques Rousseau lui-même a compris l'esprit du catholicisme en ce qui concerne l'industrie. Tant pis, dit-il, si le peuple n'a de temps que pour gagner son pain ; il lui en faut encore pour le manger avec joie, sans quoi il ne le gagnera pas longtemps... Voulez-vous rendre un peuple actif et laborieux ? Donnez-lui des fêtes : les jours ainsi perdus feront mieux valoir les autres."

En résumé, la révolution économique qui date de la fin du quinzième siècle atteignit partout la propriété territoriale, que le droit romain battait déjà en brèche. D'un autre côté, elle déplaça les centres de commerce, enrichit la bourgeoisie, et prépara le mélange des classes.

J. CHANTREL.

Feuilleton du COURRIER DU CANADA
8 Sept. 1881. — No 116

LES COMPAGNONS DU DESESPOIR

Par A. de Lamothe

(Suite)

—Non, monsieur, je suis vrai et je me suis toujours piqué de l'être. Ces malheureux manquent de toute culture intellectuelle et morale ; ils appartiennent à l'écume de la population de Montmartre ou de Belleville. En les galvanisant il est possible d'en faire des flots ; ils ont été admirables soldats sur les barricades, je puis le dire, puisque je les commandais ; mais après le combat, ils sont retombés dans leur boue, et c'est en vain que nous, les apôtres de l'idée républicaine, de cette idée destinée à transformer, un jour ou l'autre, la face de la société, essayons de les élever à notre niveau. Ils sont trop incultes, et permettez-moi de vous donner le conseil de ne pas essayer d'entrer en conversation avec

eux, car il ne pourrait qu'en résulter des désagréments pour vous.

—Je m'en suis déjà aperçu, et cependant Dieu sait si aucun de nous songeait à les provoquer.

—J'en suis bien persuadé, monsieur, mais votre uniforme fait sur eux l'effet du rouge sur les taureaux ; l'armée nous a peu ménagés, monsieur, et les conseils de guerre.....

—Avec cela que les insurgés nous ont bien ménagés nous, s'écria l'aspirant.

—Nous ne sommes pas ici pour entrer dans de semblables discussions, reprit le docteur, et je désire que la conversation change de sujet.

—Je ne demande pas mieux, reprit le déporté, car franchement, je suis fatigué de politique et, comme vous le voyez, je me suis réfugié dans les bras de la philosophie, qui seule peut conduire les hommes au bonheur.

Pour ma part, je préférerais m'adresser à la religion, reprit le docteur.

—La religion, fit le philosophe, avec un profond soupir de pitié, n'en parlons plus, elle a pu faire son temps et rendre quelques services, mais à présent, c'est un vieux jonc d'enfant qu'il ne faut pas songer à laisser entre les mains d'un peuple adulte pour lequel il ne serait plus qu'une plaisanterie ou un affront.

—Heureusement que sur ce point au moins nous avons tous le bonheur d'être unanimes ; plus de Dieu, plus de religion et si parmi nous il s'est

trouvés dans les commencements quelques esprits étroits et rétrogrades qui, par pusillanimité, auraient consenti à écouter les paroles de n'importe quel ministre d'une religion quelconque, nous avons bientôt eu nous-mêmes débarrasser de ces fanatiques imbeciles, les condamner à l'isolement et au mépris, proclamer notre irrévocable résolution d'écarter ces plaisants sinistres de notre tombe, comme du berceau de nos enfants et réclamer hautement la plus grande, la plus importante des libertés, la liberté de conscience.

Cette déclaration d'impiété et d'athéisme faite par cet homme qui prétendait à la sagesse, et dont la barbe et les cheveux grisonnants prouvaient qu'il avait passé l'âge de l'empêtement irréfléchi glaça Louise d'effroi.

—Mon Dieu ! se disait-elle, si celui-ci qui a reçu une éducation bien au dessus de celle de ses compagnons, qui les méprise comme des sauvages et des ignorants, qui semble jouir parmi eux d'une certaine considération parle avec une telle haine de Dieu, de la religion et de ses ministres, que doivent donc être, penser et dire les autres, que doit être devenu mon pauvre mari pour demander à être interné dans une aussi abominable société ?

Le docteur, lui aussi était indigné, mais il se contenta et, refoulant la colère qui commençait à lui mon-

ter au cerveau, il répliqua, d'une voix qu'il s'efforçait de rendre parfaitement calme :

—Dans la colonie de Numbo, vous n'avez alors, monsieur, ni église ni prêtre ?

—Une église, proprement dite, nous n'en avons pas encore, répondit le déporté, avec une rière amère, mais cela viendra bientôt ; vous voyez ce bâtiment en construction, là-bas, sur cette éminence, à côté d'une tente ? c'est une prison ; après la prison viendra sans doute l'église, cela se tient : convent et prison, prêtres et gendarmes, forteresses et défenseurs de l'ordre moral. C'est à faire hausser les épaules de pitié.

—Je vois bien la prison, mais je ne vois ni le convent, ni l'église, et il me semble que vous êtes un peu prompt à vous emporter.

—Oh ! ne plaisantez pas. Si absurde que cela doive paraître à tout homme sensé nous sommes obligés de tolérer ici, parmi nous, monsieur, sur le dernier coin de terre qu'il nous soit permis d'habiter, un jésuite un vrai jésuite, de ceux qu'on appelle maristes. Nous avons, bien entendu, établi autour de ce drôle, un cordon sanitaire, et nul autre que son marmiton et son sacristain n'a le droit de lui adresser la parole ou même de lui répondre ; nous le traitons comme autrefois on traitait les lépreux ; mais, je vous le demande, qui aurait cru qu'un gouverne-

ment quelconque osait aggraver le supplice de la déportation par celui du voisinage d'un jésuite !

—En effet, cela me paraît dépasser toutes les bornes de la tyrannie, s'écria M. Goblet, qui finit par regarder son interlocuteur comme un véritable fou, atteint de ce genre d'aliénation mentale qu'on pourrait appeler la haine jusqu'à l'absurde ou la prétréprophie ; mais il y a quelque chose qui confond bien davantage, c'est que deux exceptions soient faites en faveur du marmiton et du sacristain, du jésuite ; il y a donc parmi les transportés des hommes qui consentaient à remplir ces fonctions ?

—Certainement, monsieur, elles sont même fort briguées, et moi qui vous parle, j'aurais fort désiré obtenir la place de sacristain.

—Vous sacristain ? fit M. Goblet, en s'arrêtant stupéfait.

—Sacristain, ou monsieur. C'est une position de plus honorables ici, très-peu de travail et, ce que vous ignorez probablement, c'est que ces fonctions sont très-bien rétribuées : 1 fr. par jour et 46 centilitres de vin ; ma foi, pour ce prix, on peut bien se résoudre à une demi-heure de corvée. Moi qui vous parle (c'est son expression favorite), je me ferais suisse, bedeau, sacristain jusqu'au bout des ongles et donner d'eau bénite à la porte d'une église. Savoir tirer tout le parti possible de n'importe quelle

position, toute la philosophie est là, monsieur.

—Alors, je plains fort les philosophes, car je ne crois pas que l'on puisse rencontrer doctrine plus dégradante que celle dont le premier résultat a été probablement de vous plonger dans le désordre et le dernier de vous conduire ici avec vos complices, répondit le docteur, dont l'indignation commençait à déborder.

Le déporté ne s'attendait pas à cette rude bourrue ; il lui était arrivé de rencontrer pas mal de jeunes militaires qui affichaient, en religion, des idées d'indépendance qu'ils croyaient de bon air, et il avait connu un chirurgien de marine, qui se faisait gloire de ne croire à rien ; il en avait conclu que tous les docteurs devaient être de parfaits incrédules, ennemis nés des jésuites, et en tâchant de se rendre utile et agréable à la fois aux promeneurs, il avait bien moins pour but de rendre service à des marins, qu'il détestait à l'égal du missionnaire et des gendarmes, que de capter leurs bonnes grâces pour faire ensuite appuyer par eux une demande qu'il avait à présenter au commandant-gouverneur de la presqu'île.

(A suivre)

SOMMAIRE

Revue générale.
Le pécule du maître.
Prix de vertu.
Variété.—L'autorité doit être raisonnable.
Histoire.
FACILITÉS: Les Compagnons du Désespoir.—A suivre.
Le travail du dimanche.
M. Blake.
A Notre Dame du Saguenay.
Des Groseilliers et Radisson.
Inspection militaire.
Europe.
Amérique.
Petites nouvelles.

ANNONCES NOUVELLES

Nouvelles marchandises.—Behan Bros.
Une bonne occasion.—L. T. Dussault.
Chemin de fer intercolonial.—D. Pottinger.

CANADA

QUEBEC, 8 SEPTEMBRE 1881

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec a écrit à la *Vérité* qu'elle devrait voir cesser les trains du dimanche sur le chemin de fer du Nord, et qu'elle a déjà manifesté son désir dès le 2 mars dernier, dans une lettre adressée à l'honorable M. Chapleau.

Le travail du dimanche

Un correspondant écrit au *Canada* : Les journaux de Québec s'occupent assez activement depuis quelque temps, de la question de faire suspendre les travaux du dimanche sur les lignes de chemins de fer. J'espère qu'ils réussiront, parce que le droit et la justice sont de leur côté. Mais ne pourraient-ils pas étendre encore un peu la sphère de propagande en faveur de l'observation de ce saint jour ?

Ainsi, le département des Postes ne pourraient-ils pas obliger les courriers de la malles, section de la Rivière-Nord, de Québec à Murray Bay, pour retour, de suspendre leur course le dimanche matin à St-Tite ou à St-Joachim, et de ne la reprendre que dans l'après-midi ? De cette manière plusieurs maîtres de poste de la côte de Beauré pourraient assister aux offices du matin, et les courriers aussi, ce qui leur est impossible avec le système actuel. La chose serait d'autant plus facile, que cette maille n'est distribuée à Québec que le lundi, assure-t-on.

M. BLAKE

L'honorable M. Blake a visité hier matin, en compagnie de Messieurs Laurier, Pelletier, etc., plusieurs des principales fabriques de chaussures, et la tannerie de M. Rochette. On dit que le futur premier s'est déclaré satisfait des résultats de la politique nationale. Il ne pouvait en être autrement, quand nous savons que la protection fait la fortune de ces industriels qu'on a vus dans la détresse sous le régime MacKenzie-Blake.

C'est assez original tout de même de voir M. Blake cherchant partout des malades à guérir, et trouvant tout le monde en bonne santé. C'est heureux qu'il en soit ainsi, car c'est un piètre médecin que ce M. Blake, n'ayant aucun remède en son sac, peut-être quelques vulgaires panacées, celles que le charlatanisme tient toujours à sa disposition.

Amusons-nous, car c'est drôle !

Nous apprenons de source autorisée que la nouvelle qu'a donnée le *Chronicle* et l'*Evening*, disant que les commissaires du havre avaient fait à M. Blake l'invitation de visiter les travaux du havre et avaient mis un bateau à sa disposition à cette occasion, est fautive en tous points. La commission du havre ne lui a jamais fait d'invitation ni d'offre semblable.

A Notre-Dame du Saguenay

Ta statue, au sommet de ce cap Trinity Sur qui l'aigle hardi se sent pris de vertige, O soleils, sans sourcilier, l'œil ou l'esprit voltige : Bravo ! c'est un projet superbe, en vérité !

Notre fierté pieuse, ô Reine, nous oblige A voir, durant l'hiver, aux beaux jours de l'éto, Un pareil piédestal sous ton pas respecté. [Rige. Le piédestal est beau, quand c'est Dieu qui l'a fait.]

Dans leurs bras parfumés, oui, que nos monts Soulevés ta statue, et l'approchent des cieux ! Et si l'on demandait pourquoi, nous, catholiques,

Nous aimons à te voir trôner sur les hauteurs, Que l'écho de ces caps réponde aux Amériques : Ah ! la Vierge sans tache est si haut, dans leurs cœurs !

L'abbé A. GINGRAS.

Les pages qui suivent font partie d'un mémoire sur les Découvreurs du Nord-Ouest, qui a été lu devant la Société l'Union Française de St-Paul il y a quelques mois, et qui sera inclus dans le volume commémoratif de la célébration Hennepin, que la Société Historique du Minnesota doit publier prochainement. Le but de cette publication en ce moment est d'attirer l'attention de cette classe, par bonheur de plus en plus nombreuse, d'esprits sérieux qui s'occupent d'études et de travaux historiques relatifs au Canada, sur deux voyageurs dont l'histoire offre malheureusement quelques lacunes difficiles à combler. Les moyens d'information, qui ne sont pas déjà trop abondants là-bas sur certains sujets, sont encore bien plus rares ici, mais je nourris un peu l'espoir de recueillir par ce moyen quelques faits qui les concernent, par la voie de ceux qui pourraient en posséder déjà ou seraient à même d'en puiser à des sources approuvées. Inutile d'ajouter que tout éclaircissement de ce genre sera reçu avec gratitude par le sousigné.

J. E. FERTÉ,
St-Paul, Minnesota.

Des Groseilliers et Radisson

Les années 1648 et 1649 avaient vu éclater avec furie l'orage qui depuis longtemps grondait et menaçait les missions et établissements des Jésuites chez les Hurons ; mais du milieu des ruines amoncelées par le fleau Iroquois, surgit la grande figure de Jean de Brébeuf et celle de ses compagnons martyrs, commandant l'admiration du monde étonné !

Déjà en 1656 quelques missionnaires se mettaient en chemin pour aller de nouveau représenter la civilisation dans cette solitude que les Iroquois venaient de faire plus immense ; et par ces temps difficiles, lorsque la colonie frémissait encore au souvenir de leurs atrocités, il se trouva aussi bientôt deux hommes résolus qui voulurent tenter la fortune sur un théâtre où l'un d'eux avait déjà figuré.

Médard Chouart, sieur Des Groseilliers, né dans la province de Brie (département de Seine et Marne), était âgé de vingt ans lorsqu'il émigra en Canada vers 1641. Le nom de Médard semble avoir été tenu en honneur dans sa famille, son père, lui-même, son fils et l'un de ses petits-fils ayant tous été baptisés sous ce nom. D'après une autre autorité il était né en 1625, mais comme dès avant son départ de France il avait servi à Tours chez des parents de la mère St-Bernard, religieuse ursuline, on est porté à croire plus correct le Dictionnaire généalogique qui fixe à 1621 la date de son baptême. Protégé par la sœur Marie de l'Incarnation, qui le recommanda aux Jésuites, il entra au service de ces derniers en 1642 et fut employé dans leurs différentes missions des lacs Huron et Supérieur.

Une dure expérience avait démontré aux missionnaires qu'il fallait demander à la chasse, à la pêche et à la culture des moyens bien limités de soutenir leurs établissements, ce qui rendait nécessaire l'emploi d'un certain nombre d'hommes. Ils en avaient ordinairement avec eux plusieurs qui les servaient gratuitement et qu'on nommait pour cela les *donnés*, mais ils avaient aussi des *engagés*, qui exerçaient leurs différents états, ou faisaient les voyages nécessaires à l'entretien des missions.

Ces hommes avaient ainsi l'avantage de se familiariser avec le pays et d'apprendre la langue des tribus voisines, ce qui par la suite engageait beaucoup d'entre eux à se faire *coureurs de bois*. Tous les printemps, la flotte déjà nombreuse des sauvages, chargée du produit de la chasse de l'hiver, descendait les lacs et les rivières, se grossissant à chaque fort ou établissement des canots des voyageurs et des employés des missions ; c'est ainsi que Des Groseilliers, d'après le Journal des Jésuites, se rendit aux Trois-Rivières en 1646 avec cinq autres *engagés* et un *donné*.

L'Histoire a négligé d'en faire mention, mais ce dut être ainsi vers ce temps que Médard Chouart ajouta à son nom le titre de Sieur des Groseilliers, qu'il découvrit peut-être accroché au fond de quelque buisson.

Au commencement de 1647, heureusement pour lui à la veille de l'invasion du pays par les Iroquois, il quitta le service des missions et se rendit à Québec, où il fit connaissance avec Abraham Martin dit l'Ecossois, *pilote royal en ce pays*, qui

Dans son livre sur les Jésuites dans l'Amérique du Nord, M. Parkman rendant compte de la dispersion de leurs missions trois ans plus tard, exprime un profond étonnement de ce qu'ils avaient pu amener à cette distance des vaches et des bœufs, quand de frères canots d'écorce fournissaient l'unique moyen de transport. La relation du voyage de Des Groseilliers peut donner la clef de la difficulté, car on y voit que ce parti, au retour, était en charge de deux vaches comme passagers pour l'Ouest.

légua son nom au fameux champ de bataille où fut décidée la lutte dernière entre l'Angleterre et le Canada, et le 3 septembre de la même année, il épousa une de ces filles, Hélène, âgée de vingt ans et veuve de Claude Etienne. Il choisit aussi alors pour lui-même l'état de pilote exercé par son beau-père, et c'est ainsi qu'il est qualifié dans les mémoires du temps.

Un court voyage en France en 1649, la naissance de son fils Médard en 1651, la mort de sa femme en cette même année, voilà en peu de mots, ce qu'on peut découvrir de son histoire pendant cette période.

Le 9 juillet 1653, le sieur des Groseilliers arrivait de l'Acadie, où l'appelaient souvent son état de pilote, et le 24 août suivant il épousait, à Québec, Marguerite Hayet-Radisson, veuve de Jean Véron-Grandméné, et fille de Sébastien Hayet-Radisson, qui avait longtemps habité Paris, et était venu s'établir en Canada avec deux autres filles et un fils, Pierre Esprit Radisson. Peu après son second mariage, Des Groseilliers fixa sa résidence aux Trois-Rivières, car le 19 mars 1654 il était sergent-major de cette ville, et les anciens registres de la paroisse font foi de sa présence en maintes occasions, depuis cette année jusqu'à 1662.

Les canots de la flotte d'automne qui retournèrent des Trois-Rivières au lac Supérieur, en 1659, avaient à leur suite un autre canot, où avaient pris place Des Groseilliers et son beau-frère Radisson, qui paraît en scène pour la première fois et qui était destiné à jouer plus tard un rôle peu enviable dans les luttes toujours renouvelées de la colonie.

Les voyageurs passeront l'hiver sur les bords du lac Supérieur, traitant avec les sauvages. D'après les Relations des Jésuites, leur voyage s'étendit jusqu'à six journées au delà du lac vers le Sud-ouest, où ils trouvèrent une peuplade composée des restes des Hurons et de la nation du Petun, contraints par les Iroquois de chercher au loin un refuge. Dans leurs courses, ces sauvages avaient rencontré une grande rivière qu'ils décrivaient aux deux Français comme large, belle et profonde, et qui n'était autre que le Mississippi.

Des Groseilliers et Radisson, qu'on a voulu faire Huguenots, paraissent avoir été animés d'un zèle religieux extraordinaire, car ils rapportèrent aux missionnaires que pendant l'hiver ils avaient été assez heureux pour baptiser deux cents petits enfants des sauvages.

Leur retour fut un triomphe ; les premiers découvreurs du Minnesota avaient frappé juste et ils revenaient, accompagnés de trois cents Algonquins, avec soixante canots chargés de pelleteries. Après avoir échangé celles-ci contre des marchandises, ils repartirent des Trois-Rivières pour la région des lacs, le 28 Août 1660, avec le père Ménard, Jean Guérin et quatre autres Français. L'année précédente, le père Ménard avait baptisé un des enfants de Des Groseilliers, et Jean Guérin en avait été le parrain et Françoise Radisson, sœur de Marguerite, la marraine.

Arrivés à leur destination le 15 octobre, ils y employèrent à leur commerce l'hiver et la plus grande partie de l'année suivante et ne revinrent au pays avec leurs autres compagnons qu'après la mort du père et de Jean Guérin.

De bonne heure au mois de Mai 1662, Des Groseilliers et Radisson partirent des Trois-Rivières et descendirent le St-Laurent avec dix hommes, en route pour la mer du Nord, où ils allaient faire la traite avec les sauvages, pour le compte d'une compagnie de marchands ; mais à leur retour, une difficulté s'étant élevée entre les parties intéressées, ils passèrent en France et de là en Angleterre, et, pour se venger de ceux qui les avaient employés, ils s'engagèrent à conduire les Anglais à la Baie d'Hudson.

Après un délai de plusieurs années, pendant lesquelles les transfuges, comme le nomme Charlevoix, durent manger le pain de la trahison et du déshonneur, l'expédition s'embarqua enfin en Juin 1667 sur le vaisseau *Nonsuch*, commandé par le capitaine Zacharie Gillam, de Boston, avec Des Groseilliers et Radisson comme pilotes, et atteignit en Septembre la rivière de Némiscan, qui se décharge dans le fond de la Baie d'Hudson et où les Anglais bâtirent un fort qu'ils nommèrent Rupert en l'honneur du patron de l'entreprise. Une deuxième expédition y fut envoyée quelques années plus tard sous la conduite des mêmes et accompagnée du premier gouverneur envoyé d'Angleterre dans cette région.

Tandis que les Anglais, se prévalant des services de ces transfuges, y faisaient et maintenaient des établissements, le gouvernement du Canada, de l'avis de Colbert, qui ne voulait pas trop favoriser les susceptibilités du roi d'Angleterre, s'était borné à envoyer à la Baie d'Hudson en 1672 par la voie du Saguenay, le Sieur Denys de St Simon et le père Jésuite Albalade, chargés de visiter les diverses tribus sauvages, faire acte de présence en différents endroits et affirmer le titre de Français à la possession du pays.

Cependant, quelque nouveau diffé-

rent survenant entre Des Groseilliers et Radisson et leurs associés anglais, ou, comme le dit charitablement Charlevoix, peut-être un retour d'affection pour leur patrie, les fit quitter leur service, et ils revinrent en Canada, d'où ils passèrent encore en France, Radisson ayant quelque temps auparavant épousé une fille du Huguenot, chevalier Louis Kerk.

L'accueil fait à ces déserteurs fut tout autre que celui auquel ils avaient droit de s'attendre : loin de les punir, le roi voulut bien leur pardonner le passé et leur accorda même en 1676 des faveurs non méritées sous forme de certains droits de pêche dans les eaux du golfe St-Laurent.

Peu satisfaits du laisser-aller et des procédés doucereux de leur gouvernement, les marchands de Québec avaient organisé vers 1680 la Compagnie du Nord, pour rétablir leur commerce avec les sauvages de la Baie d'Hudson, et dans le but avoué de chasser les Anglais de cette contrée que les Français avaient été les premiers à exploiter. Des Groseilliers et Radisson s'offrirent pour conduire la nouvelle entreprise et l'on s'empressa d'accepter leurs services, trouvant tout juste que ceux qui avaient introduit l'ennemi devinssent eux-mêmes les instruments employés à l'expulser.

Au mois d'Avril 1682, il se rendirent sur deux barques à la rivière Ste-Thérèse et s'emparèrent en février des postes Anglais avoisinants et d'un vaisseau de Boston dont le capitaine se trouvait être le fils de leur ancien associé Gillam. Laisant le jeune Médard Chouart, fils de Des Groseilliers, avec huit hommes seulement, en charge de ces forts, les hardis aventuriers ramenèrent à Québec leur prise et leurs prisonniers, qui, du reste, furent peu après rendus aux Anglais par l'obligeant gouverneur du Canada.

Bientôt encore de nouveaux démêlés avec ses associés Canadiens firent à Radisson le prétexte d'un autre voyage en France, et, comme il lui tardait de faire une fois de plus sa paix avec "nos amis et ennemis", il ne fut pas longtemps sans s'aboucher avec l'ambassadeur d'Angleterre, qui lui procura un nouvel engagement avec la compagnie de la Baie d'Hudson, et de plus il obtint, par le crédit de son beau-père, qui le reçut à bras ouverts, une pension du gouvernement comme récompense additionnelle pour ses services passés et comme encouragement à bien faire ce que ses généreux amis attendaient encore de lui.

Il se rendit donc à la Baie d'Hudson en 1684, cette fois avec cinq vaisseaux armés, et craignant un conflit possible avec la garnison du principal fort, il s'en fit aisément ouvrir les portes au moyen des signaux dont il était convenu l'année précédente en quittant le jeune commandant.

Radisson compléta sa tâche en détruisant les postes qu'il avait établis avec Des Groseilliers et faisant main basse sur les marchandises et les pelleteries qui s'y étaient accumulées au montant de plusieurs cent mille livres ; puis, après en avoir chargé ses vaisseaux, il fit voile pour l'Angleterre, emmenant prisonniers le jeune Chouart et ses huit compagnons, et enlevant à d'Iberville, que quelques mois de plus allaient voir paraître dans ces régions, l'occasion de s'assurer la récompense de cinquante pistoles, promise à "quiconque remettrait le traité entre les mains de Sa Majesté."

A partir de ce moment il devient difficile de suivre la trace de Radisson et Des Groseilliers ; les registres de la colonie se taisent sur leur carrière après cette époque ; l'on sait pourtant que le premier passa tranquillement le reste de ses jours en Angleterre, jouissant, comme plus tard Bénédicte Arnold, des récompenses qu'il avait honteusement méritées, et chargé du mépris de ceux qu'il avait plus d'une fois trahis. Quand à Des Groseilliers, il faut dire, à son honneur, qu'après le pardon obtenu du roi, il ne paraît pas qu'il ait imprimé de tache nouvelle à son nom.

Si j'ai pu attacher trop d'importance à ces deux voyageurs, il ne faut pas m'en imputer toute la faute : certains de ces détails peuvent être futiles, mais ils étaient nécessaires dans l'intérêt de la vérité historique, pour remettre autant que possible dans son vrai jour leur histoire, telle que les événements l'ont faite. En ce qui les concerne, la tâche est heureusement assez facile ; mais, me rappelant la proximité qu'on leur a donnée dans des publications récentes, dont quelques unes se trouvent parmi les "Collections" de la Société Historique du Minnesota, et obéissant à la formule "ne dire le faux, ni taire le vrai," il devenait nécessaire à leur égard de passer sous silence des éloges non mérités et d'attacher un peu de blâme où il y en avait beaucoup de dû.

Inspection militaire

L'honorable A. P. Caron, ministre de la milice, a inspecté hier soir, dit la *Minerve* dans la grande salle du marché Bonsecours, le bataillon du 6e fusiliers, commandé par le lieutenant-colonel Gardner, et l'artillerie

de place de Montréal, sous les ordres du colonel Stevenson.

Le ministre de la milice fit son entrée à 9.30 heures, et fut accueilli par la musique du 6e Fusiliers. Il était escorté du colonel Straubenzie, député-adjutant général et de plusieurs officiers supérieurs appartenant à d'autres bataillons.

L'inspection terminée, le colonel Stevenson pria le ministre de la milice de bien vouloir présenter lui-même le prix de concours de compagnies qui a été remporté par la compagnie N 3 du 6e fusiliers, sous le commandement du capitaine Mcweeney.

L'honorable M. Caron se rendit à cette demande, après avoir félicité les soldats du 6e fusiliers de leur bonne tenue et de l'habileté dont ils avaient fait preuve dans l'exécution des mouvements, le maniement de la carabine, l'exercice de la bayonnette, etc.

Des hourrahs enthousiastes furent ensuite poussés par les soldats, à la Reine, au ministre de la milice, au député-adjutant Straubenzie, au colonel Stevenson, après quoi les volontaires se dispersèrent.

Dans l'après-midi, l'honorable ministre a visité les magasins militaires dans l'île Sainte-Hélène ainsi que les travaux des ingénieurs, et ensuite fait une promenade dans le havre à bord du *Dolphin*, dirigé cette fois par notre populaire batelier Joe Vincent, qui portait pour l'occasion la médaille d'honneur, qui lui a été décernée par la société de sauvetage.

Le *Quotidien* d'hier publie la correspondance suivante :

Salem, Mass., le 2 sept. 1881.
M. le rédacteur,

Veuillez avoir la bonté d'insérer dans votre journal l'information suivante : — Encore un embaucheur qui doit quitter Salem sous peu, pour aller embaucher des Canadiens en bas de Québec. Gardez-vous bien, compatriotes, de vous laisser entraîner dans le piège comme tant d'autres. Nous sommes déjà trop nombreux ici, et les gages sont bien bas.

UN CANADIEN.
P. S. Les journaux sont priés de reproduire.

EUROPE

FRANCE. Paris, 7 septembre 1881. — La plupart des victimes de l'accident de chemin de fer arrivé le 5 à Charenton, près Paris, faisaient partie d'une société chorale française, qui se rendait aux fêtes musicales de Brighton.

La fièvre jaune sévit au Sénégal, où elle a enlevé 350 résidents français, parmi lesquels le gouverneur, le vice-gouverneur, le directeur de la justice, celui des autorités navales et militaires, et un grand nombre d'employés de l'administration. Les Européens s'enfuient.

ANGLETERRE. 7 septembre. — D'après M. Howard, l'Irlande se dépeuple peu à peu ; l'hiver dernier a été le plus dur depuis 1690 ; pendant l'été, 45 irlandais ont fait voile pour se rendre au Manitoba ; on pense que ce mouvement va se continuer. L'Islande appartient au Danemark, et a 70 000 habitants.

AMÉRIQUE

Long-Branch, 7 septembrs. — L'état du président ne s'est pas amélioré ; dans l'après-midi, la fièvre a augmenté ; le pouls a été de 108 coups par minute et la respiration à 78 ; la température du corps s'est élevée à 101 degrés ; le malade est toujours faible. La journée a été très chaude.

Milwaukee, 6 sept. — L'archevêque catholique vient de mourir.

Détroit, 7 sept. — Le feu a fait d'immenses dégâts aux environs du lac Huron. Il y a eu tempête de neige sur les Montagnes Noires dans la nuit de lundi à mardi.

Petites nouvelles

CALENDRIER. — Québec, le jeudi 8 septembre 1881, 15^e jour de la Lune. Il y a eu pleine lune le mercredi 7 septembre à 11 heures 54 minutes du soir.

Le jour dure 12 heures 54 minutes, et la nuit 11 heures 6 minutes ; le Soleil se lève à 5 heures 30 minutes, passe au méridien à midi moins 3 minutes, et se couche à 6 heures 24 minutes ; à midi, sa hauteur au-dessus de l'horizon de Québec est de 48 degrés et 7 dixièmes. La Lune se lève aujourd'hui à 6 heures 42 minutes du soir, passe au méridien à 11 heures 42 minutes, et se couche à 5 heures 45 minutes du matin.

LA TEMPÉRATURE. — Un temps clair et frais a succédé aujourd'hui à la brume et à la chaleur accablante qu'il a fait hier depuis 7 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi. Pendant que cette brume enveloppait la ville, l'atmosphère avait pris une teinte jaunâtre très prononcée, et en certains endroits on a été obligé d'allumer les lampes. Le "Globe" de Toronto raconte que le même phénomène a eu lieu dans cette ville, et que les habitants de Toronto en ont été tout effrayés. Les uns attribuaient la couleur jaune de l'atmosphère aux feux dans les bois, les autres croyaient tout simplement la fin du monde arrivée.

LA SOCIÉTÉ ST-JEAN-BAPTISTE. — M. Lesage, député-ministre des travaux publics, a été élu président de la société St-Jean-Baptiste pour l'année 1881-82. Nos félicitations.

C'EST BIEN. — On nous informe, dit le *Nouveliste*, que M. L. A. Sénécal, surintendant du chemin de fer du Nord, a décidé qu'il n'y aurait plus de convois d'excursionnistes sur notre ligne provinciale, le dimanche.

Les travaux seront également arrêtés ce jour-là.

TELEPHONE. — La compagnie de Téléphone de Québec et Lévis a tenu hier une réunion chez MM. Beaudet & Chénier. Les listes de souscription pour les actionnaires ont été mises entre les mains de quelques personnes pour les faire remplir.

SOCIÉTÉ ST-JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC. — Les élections qui viennent d'avoir lieu, ont eu pour but le choix des officiers suivants pour l'année 1881-82.

OFFICIERS GÉNÉRAUX.

Président. — S. Lesage, écrivain ; Prés. adjoint, hon. A. Chabouvet ; Trésorier-général, M. A. Racine ; Assist. : M. C. Marcoux ; Sec.-archiviste, M. Alph. Pouliot ; Assist. : Dr J. E. Bolduc ; Commis-Ordre, M. Jos. Marcotte ; Assist. : M. Onés. Chalifour.

NOTRE DAME DU SAGUENAY. — Nous apprenons que les cabines et billets de passage pour faire partie du voyage de l'inauguration de la Statue de Notre Dame du Saguenay se vendent rapidement. Nous conseillons en conséquence à ceux qui désirent retenir des cabines de se hâter. Les acheteurs de billets feraient bien de suivre l'exemple afin que la compagnie du St-Laurent connaisse si elle sera obligée d'ajouter un second et un troisième bateau. La cérémonie de la bénédiction de la cloche, dimanche prochain à la Basilique, promet d'être imposante.

L'EXPOSITION D'HORTICULTURE. — L'ouverture officielle de l'exposition annuelle des produits de nos jardins et de nos serres a eu lieu hier après midi, à trois heures, au Rond à Patiner.

L'exposition horticole grâce aux nombreuses entrées qui ont été faites et aux préparatifs du comité d'organisation eclipse tout ce qu'il y a eu dans ce genre, les années précédentes.

Les juges ont commencé à midi même, à exercer leur juridiction à se prononcer sur la qualité des produits exposés et à décerner les prix mérités par les exposants. Les juges étaient M. l'abbé Audet de Sillery, M. Cameron de Montréal et Trickett de Québec.

Le corps de musique du huitième bataillon a joué hier soir. Le programme choisi pour la circonstance était magnifique.

M. Lord, de Cataract, et le jardinier de Monsieur Thomas Gale exposent des spécimens de plantes très rares ; MM. Cochois, J. Bell Forsyth, Dobell, Price et autres exposent des plantes qui ont été de leurs part l'objet d'une savante et remarquable culture.

Nous ne doutons pas que les amateurs, et en général tout le public québécois, ne se porte en foule au rond à patiner. Les prix d'admission sont très-modiques.

LE CIRQUE COLE. — Cent cinquante célébrités de l'arène apparaîtront dans cet énorme cirque samedi prochain, le 17 septembre.

LA FOUDRE. — Dimanche, la foudre est tombée sur les granges et bâtiments de M. Elie Lalumière, à Boucherville. Tout a été réduit en cendres. Rien n'a été sauvé. La récolte et les foins de M. Lalumière qui est un riche cultivateur, ont été complètement consumés. Les pertes sont de \$1,000 à \$5,000, et il n'y a qu'une assurance de \$300.

LE VAPEUR SAGUENAY quittera le quai St-André, demain matin à 7.30 pour Chicoutimi, la Baie des Ha! Ha! et les ports intermédiaires.

UN DANGER ÉVITÉ. — Des personnes mal intentionnées ont ces jours derniers mis un rail en travers du pont de Batiscan. Heureusement que le gardien a vu l'obstruction à temps pour prévenir un accident.

BOIS DE CHAUFFAGE. — Depuis quelque temps, le chemin de fer du Lac St-Jean a transporté une grande quantité de bois de chauffage. On dit que sans cela, vu la petite quantité qui est apportée des paroisses d'en bas, le bois se serait vendu \$6.50 la corde.

UN SAUVETAGE. — M. Charles Murphy, employé pour MM. Borland & Cie s'est jeté à l'eau mercredi après midi, pour en retirer un jeune Pemberton au moment où celui-ci se noyait dans le fleuve.

UN NOYÉ. — On a trouvé, samedi, le corps d'un noyé inconnu, dans la rivière de St-Jean Deschailles. Il n'y a pas eu d'enquête et les causes de la mort par conséquent ne sont pas connues. Peut-être y a-t-il eu meurtre.

RÉCOLTES AU LAC ST-JEAN. — Tous ceux qui visitent la vallée du Lac St-Jean rapportent que la récolte, cette année, surpasse celle de toutes les années précédentes. Le blé surtout est abondant. Il y a des épis qui ont sept pouces et demi de longueur.

ARRIVÉS AUX HOTELS. — Au Mountain Hill House, Québec, 8 septembre 1881. — MM. E. Jonas et sa Dame, Alfred Lemoine et sa Dame, D. Madore, Dlle E. Gardan, Montréal ; M. Onellet, Beauce ; Louis Roberge, Ste-Julie ; Onés. Carboneau, Berthier ; A. G. Miquelon, Sherbrooke ; H. Beaudet, Somerset ; Dame Thomas Jarvis, Rivière du Loup ; John Barron et sa Dame, Cacouna ; J. Roy, Ed. Côté, St-Paschal ; J. Roy, St-François Montmagny ; J. Marchand, Maskinongé ; Jos. Lévesque et Achille Lebel, Fraserville ; L. N. D. D'Argy, A. P. Gentilly ; O. Gervais, M. Dery, P. Lafond, N. Pressé, L. Tourville, Jos. Tossignant, Louis Lefleur, Onésime Paquin et T. Drouin, St-Pierre les Beccquets ; T. C. Lachevrotière, Lachevrotière ; Phénobare Tho. Savage, Cap Cove, Gaspé ; O. D. La-brèche, Napanee, Ont.

UNE MESURE D'HYGIÈNE. — On sait quels terribles accidents entraînent parfois les piqures de certains insectes. Souvent, le simple contact, sur la peau, d'un petit animal nuisible, suffit à occasionner les complications les plus graves, si cet animal a absorbé précédemment des substances vénéneuses.

Un comité consultatif d'hygiène fran-

cais serait, dit-on, dans l'intention de prohiber la vente des papiers dits "tue-mouches", attendu que ces papiers ne doivent leurs propriétés toxiques qu'à la présence d'arsenic, d'acide arsénieux ou d'arséniate de potasse, matières très dangereuses et dont ils sont imprégnés.

Le comité recommande, pour tuer les mouches, un mélange de décoction de cassia et de miel, avec de l'essence de savon. Ce procédé donne de bons résultats, n'offre aucun danger et son prix de revient est très minime.

LE TESTAMENT D'UN MENDIANT.—On vient de retirer de la Seine, près du pont d'Austerlitz, le cadavre d'un aveugle nommé Désiré Tombal qui depuis de longues années, demandait l'aumône assis à l'entrée du pont sous lequel il a cherché et trouvé la mort.

En procédant aux constatations, le commissaire de police du Jardin-des-Plantes a trouvé dans la poche du défunt un testament par lequel il déclare instituer la ville de Paris légataire de tout ce qu'il possède, environ 6,000 francs.

LES PILULES HOLLOWAY.—Les maladies propres à notre climat existent toujours bien que plusieurs peuvent être arrêtées et leurs mauvais effets combattus en se servant de remèdes propres en temps propice. Les pilules de Holloway sont connues depuis longtemps comme le meilleur purgatif du sang et le meilleur régulateur des intestins. Cette médecine est applicable à tous indistinctement vieux et jeunes, forts et délicats et après que la maladie est vaincue il est bon de prendre encore quelques doses de pilules pour rétablir les choses dans l'état primitif.

Repos et confort pour les malades

LA PANACÉE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égale pour guérir les douleurs internes et externes. Elle guérit les douleurs dans le côté, le dos ou les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, le mal de reins etc., etc. Elle purifie le sang promptement car son action est puissante. La panacée domestique de Brown, est reconnue comme le meilleur remède, possédant double force d'aucun autre élixir ou liniment dans le monde et devrait se trouver dans toutes les familles afin de l'avoir sous la main en tout temps, car c'est le meilleur remède dans le monde pour les crampes dans l'estomac et douleurs de toutes sortes.

En vente chez tous les pharmaciens à 25 cts la bouteille.

Mères ! Mères ! Mères !

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents ? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT de M^{re} WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie, il est parfaitement inoffensif dans tous les cas, et agréable à prendre. Il est ordonné par un des anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats Unis.

En vente partout à 25 cents la bouteille.

Un rhume, une toux, un mal de gorge doivent être arrêtés de suite

La négligence résulte bien souvent dans une maladie de poitrine incurable ou la consommation. Les pilules de Brown pour les bronches ne causent pas des désordres dans l'estomac, comme ces sirops et ces baumes pour les rhumes, mais agissent directement sur l'irritation, et donnent un grand soulagement dans l'asthme la bronchite, les rhumes, et les enrôlements auxquels les orateurs et chanteurs publics sont sujets. Depuis trente ans les pilules de Brown sont recommandées par les médecins et ont toujours donné satisfaction. Elles tiennent le premier rang entre les autres médecines. En vente à 25 cents la boîte partout.

Québec, 24 février 1881—1 an. 113

BUREAU DE L'ASSOCIATION Financière d'Ontario. LONDON, CANADA.

Le dividende pour le trimestre terminant le 31 MARS, au taux ordinaire de 8 PAR CENT par année, sur le stock préférentiel et ordinaire, sera payable le 23 du courant.

Un autre dividende trimestriel sera déclaré dans le mois de JUILLET prochain, après quoi les dividendes seront payés sans interruption en JANVIER et en JUILLET. Les directeurs considèrent que l'état prospère des affaires de la compagnie, est tellement bien établi maintenant, que le paiement des dividendes à une date plus rapprochée que tous les six mois, ne compenserait pas la dépense et le surcroît de travail que nécessiterait une longue liste d'actionnaires dont le nombre va toujours en augmentant.

Le prix de l'émission du stock préférentiel a été augmenté à TROIS ET DEMI PAR CENT de prime, équivalant, suivant le plus bas taux du dividende, à un intérêt de 7 1/2 par cent, par année, sur le montant investi.

Les affaires de la compagnie justifient la vente de son stock, à un prix beaucoup plus élevé, et l'émission prochaine sera faite à une avance importante.

Le montant du stock maintenant souscrit et demandé, dépasse un quart de million de piastres, sur lequel une moyenne de plus de 40%, a été payée.

HOLT & DEAN, Agents, Québec.

EDWARD LERUEY, Gérant.

London, 2 avril 1881.

Québec, 11 avril 1881—2 nov 81 tan. 31ps D

A vendre.

UN magnifique piano de la célèbre manufacture Weber à sept octaves, il est neuf et dans un ordre parfait.

S'adresser chez

JOS. HAMEL & FRÈRES, Côte de la Montagne, sous le Fort.

BEHAN BROS.

Nouvelles Marchandises ! Nouvelles Marchandises !

Nous ouvrons en ce moment nos

IMPORTATIONS D'AUTOMNE

composées en partie des marchandises

suivantes :

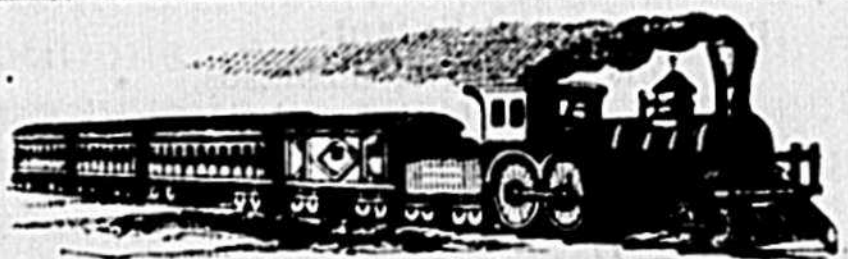
10 caisses Tweeds, 6 " Serges, 5 " Draps pour Ulster, 10 " Etoffes à Robes, 7 " Flanelles, 2 " Couvrepiéds, 2 " Serviettes, 4 " Cotons à draps, 8 " Toiles à nappes, à serviettes, etc., etc., etc.,

2 " Gants, 5 ballons Laine écossaise, 5 " Couvertures, 15 " Tapis, 5 " Tapis de coco, 20 rouleaux de Prêlats anglais, 3 caisses Tapis cirés pour tables.

Nous attirons l'attention sur les marchandises ci-dessus comme étant les meilleures valeurs qui aient jamais été exhibées jusqu'ici en cette ville.

Behan Brothers

Rue Buade, Haute-Ville.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Taux réduits !

L'EXPOSITION provinciale de Québec sera tenue à Montréal du 14 au 23 septembre 1881.

Des billets d'excursion pour Montréal par le chemin de fer du Grand Tronc, ou par le chemin de fer du Nord seront émis des principales stations de l'Intercolonial depuis le 12 au 17 septembre, bons pour retour jusqu'au 24 septembre. Pour les détails des prix, voir les affiches aux différentes stations.

D. POTTINGER, Surintendant en chef.

Bureau du chemin de fer Moncton, N. B., 6 septembre 1881.

Québec, 8 septembre 1881—8f. 333

Une carte.

Le soussigné saisit la présente occasion pour transmettre ses sincères remerciements pour l'encouragement qu'il a reçu de ses amis en général, et d'institutions bien connues comme l'Université Laval, le Séminaire de Québec, le Collège Morin, le Couvent des Ursulines, la Congrégation Notre Dame, St-Roch, Québec, des Sœurs de la Charité, l'Eglise St-Patrick et les Banques de Québec, Montréal, Amérique Britannique du Nord, Nationale, Union et des Marchands, auxquels il se flatte d'avoir donné complète satisfaction.

Tout en leur gardant reconnaissance pour leur encouragement dans le passé, il sollicite respectueusement de nouvelles commandes pour l'avenir, et désire de plus annoncer qu'il est prêt à accepter et exécuter tous contrats ou travaux dans sa ligne, avec élégance, bon goût et promptitude.

Il fait une spécialité de toutes sortes de travaux pour les cimetières, portes de banques à l'épreuve du feu et des voleurs, contrevants et tous travaux en fer quelconques. Le dernier incendie de Québec a été une terrible expérience, et à cette occasion il désire attirer l'attention et la prévoyance du public et de tous ceux que la chose peut intéresser.

P. WHITTY, machiniste, No 22, rue St-Jacques, Près de la banque de Québec.

Québec, 27 août 1881—15f. 322



VOYAGE DE JOUR

A LA

Rivière-du-Loup

LUNDI, LE 15 SEPTEMBRE.

Le vapeur (SAGUENAY) partira du quai Saint-André, DIMANCHE, le 4 SEPTEMBRE, à 2 heures P. M., pour la Rivière du Loup, arrêtant à la Malbaie.

Au retour, le vapeur (SAGUENAY) partira du quai de la Rivière du Loup, LUNDI, le 5 septembre, à 8 heures du matin.

Afin d'arriver à Québec de bonne heure le (SAGUENAY) n'arrêtera, pour cette fois, à aucun des ports intermédiaires en remontant le fleuve.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de la Compagnie de Navigation à vapeur du Saint-Laurent, quai Saint-André.

A. GABOURY, Secrétaire.

Québec, 31 août 1881.

Soumissions demandées

LA FABRIQUE DE NOTRE-DAME DE QUÉBEC recevra d'ici au

25 AOUT COURANT,

à son bureau, rue Buade No 18, des soumissions pour la construction de

L'Eglise, Sacristie et Presbytère

St-Jean de cette ville ;

elle ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission ni aucune d'elles.

Les plans, devis et spécifications ont été déposés au bureau de M. l'architecte J. F. Peachy, rue et Faubourg Jean, No 216, où l'on pourra en prendre communication tous les jours depuis le 15 août courant, de 9 à 5 heures.

Dans l'intérêt des soumissionnaires, le délai pour recevoir les soumissions est prolongé jusqu'au

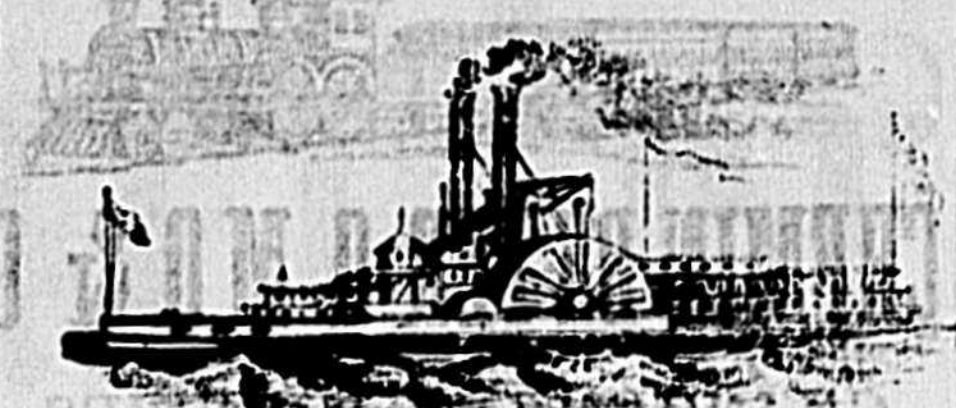
10 Septembre prochain.

Québec, 9 août 1881,—4s 2ps 303

Maison à louer.

UNE GRANDE et CONFORTABLE MAISON, située rue Ste-Genevieve. S'adresser à M. Louis Poulin, rue Ste-Ursule, No 77.

Québec, 5 septembre—1m. 332



SOUSSIONS POUR BOIS DE CHAUFFAGE

LA compagnie de navigation du St-Laurent recevra des soumissions jusqu'à

JEUDI, 22 DU COURANT,

de ceux qui désireront fournir aux vapeurs de la ligne du Saguenay, pendant la saison de 1882, aux ports mentionnés plus bas, les quantités de bois de chauffage suivantes :

Chicoutimi..... 500 Cordes. L'Anse St-Jean..... 2,000 " L'Anse St-Jean..... 500 " Tadoussac..... 500 " Malbaie..... 750 "

Les soumissionnaires sont priés de donner le prix par corde, mesure française, séparément pour bûche et pour bois mort.

Le bois doit être trois pieds en longueur.

Pour autres informations, s'adresser au bureau de la compagnie du St-Laurent, quai St-André, Québec, 5 septembre 1881.

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Taux Réduits

La Grande Foire du Canada et l'exposition d'Agriculture se tiendra dans le nouveau parc de l'exhibition dans la

Ville de Toronto

Depuis le 5 jusqu'au 17 septembre 1881

L'ouverture officielle par le lieutenant-gouverneur d'Ontario aura lieu le 7 Septembre et les grandes regattes se feront sur la baie de Toronto, le 7 et le 8 septembre.

Des billets d'excursion pour Toronto, à taux beaucoup réduits seront émis de toutes les principales stations du chemin de fer du 2 au 10 Septembre inclusivement et seront bons pour retour jusqu'au 19 Septembre inclusivement.

Pour les détails sur les taux s'adresser aux agents aux différentes stations.

D. POTTINGER, Surintendant en chef.

Bureau du chemin de fer Moncton, N. B., 27 août 1881.

Québec, 30 août 1881—10f 327

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

COMPAGNIE DES STEAMERS DE QUEBEC

Le steamer "MIRAMICHI" partira de Québec

LE MARDI, 20 SEPT, à DEUX HEURES P. M., pour PICTOU, arrêtant à la POINTE AUX PERES, METIS, GASPÉ, PERCE, SUMMER-SIDE et CHARLOTTETOWN.

Ce steamer donne tout le confort désirable aux passagers.

Pour fret ou passage, s'adresser à

WM MOORE, Gérant, Quai Atkinson, Québec.

LEVE & ALLAN, Agents des passagers, En face de l'hôtel St-Louis, Québec, 8 sept. 1881.

186

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

